



AVENANT N°1
GRAND PRIX DU CROESTY 2025
YACHT CLUB DU CROESTY-ARZON
Du 06 au 09 juin 2025
GRADE 5 A

ANNEXE GRAND SURPRISE

Conformément au briefing du 06 juin 2025 à 17h30, L'envoi du spi pour la journée du samedi 07 juin 2025 n'est pas autorisé suivant l'article 5.3 des IC

Ajouts du 5.3 aux IC

5.3 SIGNAUX FAITS EN MER

- La flamme numérique « 1 » est envoyée en mer : elle peut être envoyée avant la procédure de départ lorsque le Comité de Course juge que la force du vent est trop importante. **Dans ce cas, l'envoi du spi est interdit.**
- Le pavillon « FOX TROT » est envoyée en mer : il peut être envoyé avant la procédure de départ lorsque le Comité de Course juge que la force du vent est trop importante. **Dans ce cas, réduction de la voile d'avant, port de l'ORC (petit foc) obligatoire.**

Toute infraction à cette règle le bateau sera DSQ sans instruction

Diffusé le 07/06/2025 à 12h00

L'autorité organisatrice



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72